

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.10.297**

**Association
Régie Urbaine
(ARU) :
attribution d'une
subvention pour
2016**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.297**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur le Président

ASSOCIATION REGIE URBAINE (ARU) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2016

L'Association Régie Urbaine (ARU) a pour objet de contribuer à l'amélioration des modes de gestion urbaine de proximité, favoriser l'insertion sociale et professionnelle, permettre la restauration des liens sociaux.

Suite à la liquidation en mars 2016 de l'association LFM (Loisirs Formation Mobilité) qui œuvrait notamment pour favoriser la mobilité vers l'emploi, l'ARU a repris une partie des activités de cette dernière :

- Location de voitures et de scooters (4 de chaque dans un premier temps), destinée aux personnes en insertion pour leurs besoins professionnels, réaliser des démarches administratives ou médicales,...
- Garage solidaire, avec deux axes :
 - o Réparation et entretien de véhicules permettant aux personnes à faible revenu de détenir un véhicule fiable et conforme aux normes
 - o Vente de véhicules d'occasion acquis par dons, remis en état par l'ARU et destinés aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Ainsi, l'ARU sollicite une subvention de 8 000 € au titre de la politique de mobilité de GrandAngoulême et de 2 500 € au titre du contrat de ville, pour la période de juin à décembre 2016 afin de reprendre ces activités.

Les crédits avaient été prévus pour soutenir les actions de LFM en 2016. N'ayant pas été consommés, ils peuvent être réaffectés à l'ARU pour maintenir l'activité en 2016.

A plus long terme, et considérant que plusieurs associations sont actives dans le champ de la mobilité sociale, il serait cependant souhaitable qu'elles travaillent ensemble sur un projet global traitant d'insertion et de mobilité (conseil en mobilité sur tous les modes de déplacements, mutualisation des moyens, etc.)

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Perspectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de la politique de mobilité à l'Association Régie Urbaine (ARU) pour l'année 2016 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir ;

DE PREVOIR la dépense au budget principal – article 657-4 - sous-fonction 847 lors de la décision modificative n°3.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(M. Guitton ne prend pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 14 octobre 2016